

DU CONSEIL MUNICIPAL

FOUGAX ET BARRINEUF

Séance du 11 avril 2025

Nombre de Membres
Effectif Légal : 11
En exercice : 8
Présents : 7
Pouvoirs :
Suffrages exprimés : 7
Vote pour : 7
Vote contre :
Abstention :
Ne participe pas au vote :

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fougax et Barrineuf, sous la présidence de Monsieur **LAFFONT Hervé**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **4 avril 2025**

Présents : DEFOIS Christine, **LAFFONT** Hervé, **MUNOZ** Henri, **MARTINEZ** Bruno, **MARTINEZ** Frank, **MICHAU** Maryna, **BARRIERE** Renaud

Absente : DROUIN-POIRRIER Ghislaine,

Secrétaire de séance : MARTINEZ Frank

ACQUISITION TERRAIN
Section AC Parcelle n°122
Contenance : 284 m²

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition de la parcelle AC 122 pour une superficie de 284 m².

En effet, suite à l'approbation du PLUi en date du 29 janvier 2025, il apparait que cette zone est classée UA2.

M. le Maire indique qu'à l'heure actuelle cette voie dessert 2 maisons d'habitation, 3 garages et un atelier.

Le propriétaire de ce chemin a mis en vente une maison et son jardin desservis en partie par celui-ci.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cet accès pour un montant de 2 000 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acheter le chemin cadastré AC 122 d'une contenance de 284 m² pour un montant de 2000 €
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 009-210901252-20250411-2025_11-DE



Fait à Fougax et Barrineuf, le 11 avril 2025

Le Maire : **Hervé LAFFONT**

